

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
23 Octobre 2020**

**OBJET : Actions en faveur d'une meilleure gestion de la ressource en eau :
réutilisation des eaux usées pour l'irrigation sur le périmètre de la
Métropole.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 23 Octobre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'accorder à la Métropole Aix-Marseille-Provence une aide financière de 3 375 € sur un coût d'étude de faisabilité de réutilisation d'eaux usées traitées sur la commune de Cassis pour l'irrigation agricole d'un montant de 22 000 €

La dépense de 3 375 € sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

Mesdames MILON et VASSAL ne prennent pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**